

## Demande de branchement provisoire d'une installation de consommation de puissance inférieure à 36kVA au réseau public de distribution BT de ESL

### Résumé

Ce document décrit la fiche de collecte d'information pour une Proposition Technique et Financière de branchement provisoire d'une installation de consommation de puissance inférieure à 36kVA au réseau public de distribution BT de ESL.

### Avertissement

Ce document ainsi que les champs du présent document marqués d'un \* sont considérés par ESL comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

**A1 - DEMANDEUR DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE TEMPORAIRE**

Nom du Demandeur*	
<input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État	
SIREN (pour une société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	
Code Postal – Ville-Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone* e-mail*	
Type d'entreprise :	<input type="checkbox"/> TPE <input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> ETI <input type="checkbox"/> GE

**A2 - TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE TEMPORAIRE)**

<p>Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?*    <input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p> <p><b>Si oui</b>, renseigner les éléments suivants :*  <input type="checkbox"/> le tiers dispose d'une autorisation<sup>2</sup>  <input type="checkbox"/> le tiers dispose d'un mandat de représentation<sup>3</sup></p> <p>Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondantes) :</p> <p><input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte le (ou les) document(s) contractuel(s) relatif(s) au raccordement (Proposition Technique et Financière et Convention de Raccordement, Convention de Raccordement Directe), et, en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, le Contrat de Mandat et l'Avenant à l'Offre de Raccordement,</p> <p><input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement,</p> <p><input type="checkbox"/> en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).</p> <p>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur d'ESL et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.</p>
<p>Fournisseur habilitée :* _____</p> <p>Le cas échéant, représenté par M. ou Mme* _____, dûment habilité(e) à cet effet</p>
<p>Adresse* : _____</p> <p>Téléphone* : _____</p> <p>e-mail* : _____</p>

<sup>1</sup> Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

<sup>2</sup> L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès d'ESL mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

<sup>3</sup> Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur d'ESL jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas, rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

**A3 – FOURNISSEUR HABILITE (il s'agit d'un fournisseur d'électricité)**

Fournisseur d'électricité : _____
-----------------------------------

**A4 – AUTRE INTERVENANT (Architecte, Bureau d'étude, entreprise d'électricité...)**

Nom du Demandeur* <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État	
SIREN (pour une société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	
Code Postal – Ville-Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone*	
e-mail*	
Mission dans l'opération* :	

**B - LOCALISATION PRECISE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE TEMPORAIRE DEMANDEE**

Nom de l'installation <sup>4</sup> *	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune <sup>4</sup> *	
Référence cadastrale * N° Section N° Parcelle	

**C – DESCRIPTION DETAILLE DU PROJET\***

<p><b>Nature de votre demande :</b></p> <p>Besoin en puissance* ? : _____ kVA</p> <p><input type="checkbox"/> monophasé 2 fils (jusqu'à 12kVA)</p> <p><input type="checkbox"/> triphasé 4 fils (jusqu'à 36kVA)</p> <p>Le demandeur doit fournir et mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'armoire de coffret de branchement conforme aux normes en vigueur et équipée du panneau support d'appareillage, des liaisons internes et du disjoncteur différentiel 30mA</li> <li>■ les câbles amont (liaison coffret – réseau) et aval (vers usages provisoires)</li> <li>■ la protection mécanique des câbles (degré 9)</li> </ul>
--

<sup>4</sup> Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

**D – ECHEANCE SOUHAITEE\***

\_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**E – VALIDATION DES INFORMATIONS ET DES DOCUMENTS TRANSMIS EN ENGAGEMENT\***

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Je fournis les documents suivants :

- plan de situation
- présente fiche de collecte complétée et signée

A défaut, il m'est rappelé que tout dossier non complet me sera retourné.

Conformément l'article 1er alinéa3 du décret 72.1120 du 14 décembre 1972 modifié le décret n°2001.222 du 6 mars 2001:

- J'atteste que ce raccordement, à caractère temporaire, est uniquement destiné à l'alimentation de l'installation décrite ci-dessus. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation de mon installation définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local sans CONSUEL.
- Je reconnais que ESL pourra, même sans préavis, effectuer la suspension de la fourniture électrique au point de livraison indiqué en cas de manquement à cette interdiction ainsi que bien entendu à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Conformément à la norme NF C 15-100, je m'engage à mettre en place un dispositif de protection à courant résiduel assigné au plus égal à 30mA en aval de l'appareil de coupure générale.

Si ce dispositif de protection à courant résiduel n'est pas situé immédiatement en aval de l'appareil de coupure générale, la liaison entre le coffret de branchement et cet appareil doit être réalisée en classe II et protégée mécaniquement.

J'atteste que les dispositions nécessaires ont été prises au niveau des installations intérieures en vue d'assurer la protection des personnes et des biens, conformément au règlement en vigueur.

En conséquence, ESL est dégagé de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

Fait à :\*

le :

Nom et Prénom du signataire\* :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »\* :

**COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?**

Par mail : [esl.grdelec@esl81.fr](mailto:esl.grdelec@esl81.fr) et [accueil@esl81.fr](mailto:accueil@esl81.fr)

Ou

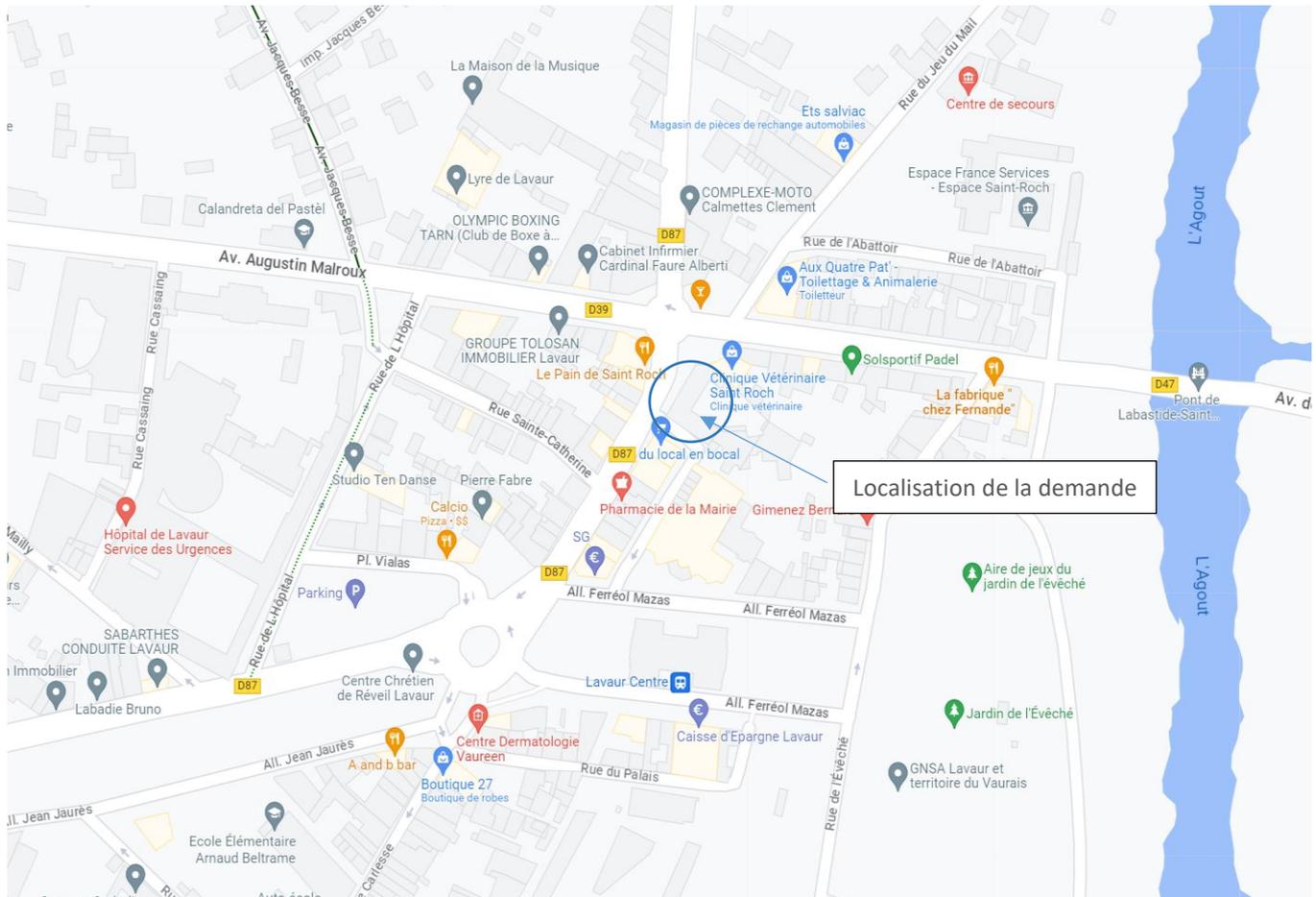
Par courrier à ESL – 18 avenue Victor Hugo – 81500 Lavour

ANNEXE1 : EXEMPLE DE DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER

**Pièce 1 : Plan de Situation :**

Où le trouver ? Par exemple sur le site : <https://www.google.fr/maps>

Exemple de plan de situation :



**Pièce 2 : Section Cadastrele**

Où trouver la section cadastrale ? :

- En mairie (consultation)
- Sur internet : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

**Installation alimentée par le raccordement provisoire**

- Elle doit être conforme à la NF C 15-100 notamment pour la partie 7-711,
- Elle doit être adaptée à l'environnement (protection mécanique, étanchéité ,...),
- Elle doit être munie d'un dispositif différentiel 30mA,
- Elle doit posséder une prise de terre,

**Equipement du coffret de branchement (ou armoire de comptage)**

- Il doit répondre aux prescriptions de la norme NF C 14-100 telles que préconisées ci-dessous, et complétées du dispositif différentiel de la norme NF C 15-100.
- Le coffret bois est interdit et les coffrets autorisés sont ceux qui ont une enveloppe en matière isolante (type HN 62 S15, S17, S20, S300, d'indice protection IK 10, de tenue au choc = 20 joules).

Le coffret et l'ensemble du matériel nécessaire (à l'exception du compteur) sont fournis par le client préalablement au raccordement, avec support si besoin,.

Le coffret est équipé :

- d'un coupe-circuit plombable,
- d'un disjoncteur de branchement (AGCP) différentiel 500mA ou type S non différentiel,
- d'un câble de liaison au réseau (10 m en aérien ou 5 mètres en souterrain) de type :
  - U 1000 R2V Cu 10 à 25 mm<sup>2</sup>
  - U 1000 AR 2V Alu 16 à 25 mm<sup>2</sup>
  - NF C 33 209 (torsadé aérien)
  - NF C 33 210 (Alu souterrain)

Puissance souscrite (kVA)	Section minimale du câble
Inférieur ou égal à 12 kVA (Monophasé)	10 mm <sup>2</sup> cuivre
Inférieur ou égal à 36 kVA (Triphasé)	16 mm <sup>2</sup> Aluminium

Dans le cas où le client ne peut fournir ces matériels, ESL pourra lui proposer, selon disponibilité, de les lui louer selon les conditions définies dans le catalogue des prestations de ESL.

**Pour la sécurité de tous**

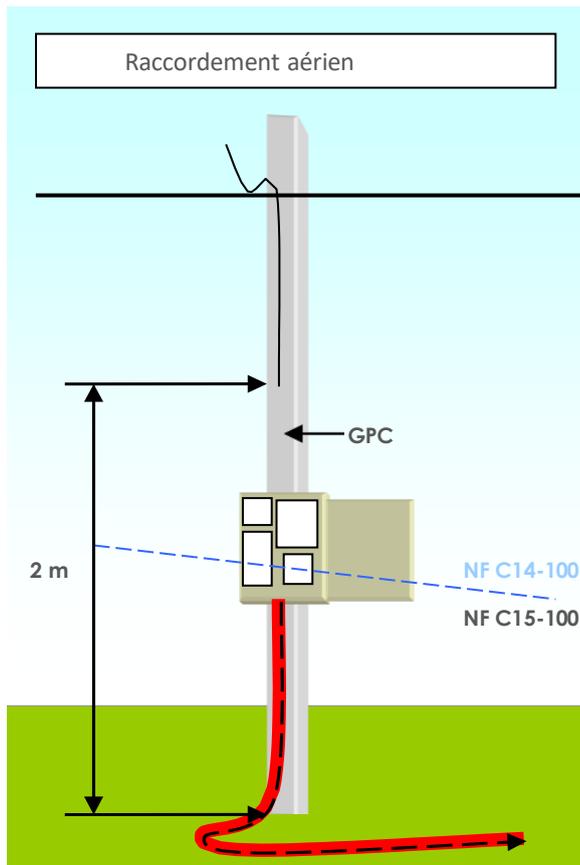
Une protection mécanique IK10, fournie par le client, est nécessaire à moins de 2 mètres du sol.

Sur un parcours au sol, le câble doit être protégé par un fourreau TPC (tous les autres types de fourreau étant interdits)

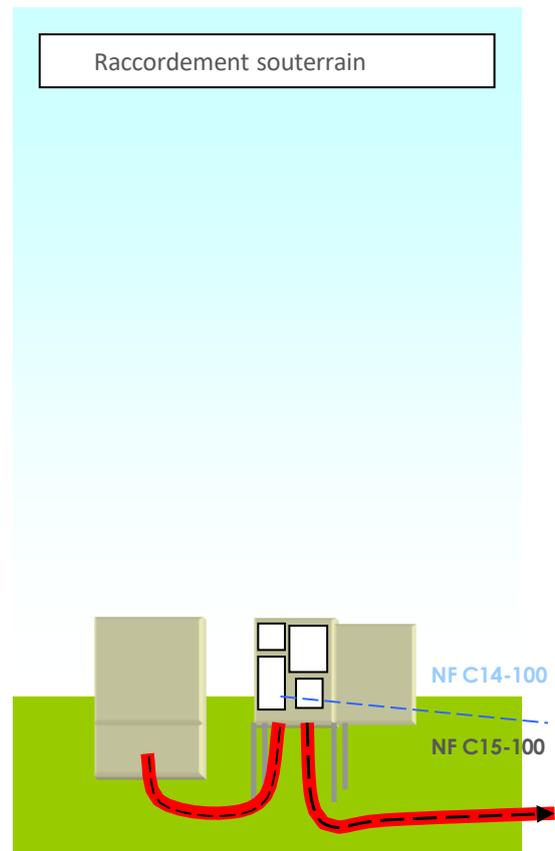
**Pose du coffret de branchement**

Le coffret est posé par ESL :

- Le plus près possible du raccordement au réseau, tel que le parcours du câble au sol n'excède pas 3m et sans surplomb de voirie,
- Assujetti en position verticale stable, sur un support fourni par le client si besoin et validé par ESL, sans risque d'être heurté et en respectant au mieux l'environnement immédiat,  
A un emplacement définitif pour toute la durée d'utilisation du branchement
- Loin des points d'eau et en surélévation par rapport au niveau du sol



Le raccordement provisoire est réalisé sur un terrain ne comportant aucune borne (ou organe de réseau) fixée au sol. En règle générale, le branchement est réalisé sur un réseau aérien.



Le raccordement est réalisé sur un terrain équipé d'un organe de réseau basse tension fixé au sol sur lequel il est possible de connecter le nouveau branchement provisoire.